

Rapport N° 2024/163

Amélioration de l'entretien des espaces verts de la Ville et des terrains de football de l'UEFA

Demande d'un crédit de CHF 104'000.– pour la création d'un poste d'horticulteur-rice-paysagiste à 100%, entièrement compensé

Demande d'un crédit de CHF 116'000.– pour la création d'un poste de greenkeeper à 100%, entièrement refacturé à l'UEFA

Nyon, le 27 novembre 2024

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le rapport-préavis N° 2024/163 s'est réunie le mardi 15 octobre 2024 en présence de Mesdames Armelle DuPasquier, Ilithya Gennai, Valérie Mausner Léger, Jacqueline Naepflin Karlen, Brigitte Perez (présidente et rapportrice), Taïna Pieren, Doris Uldry et Messieurs Vincent Buccino, Yann Fagnoli et Evren Kiefer.

La Municipalité était représentée par Monsieur Pierre Wahlen, Municipal en charge du Service de l'environnement, Monsieur Pascal Bodin, Chef du Service de l'environnement et de Monsieur Vincent Menu, responsable de la planification du travail. La commission les remercie de leur présence et des explications fournies sur le sujet.

Introduction

Le Service de l'environnement propose la création de deux nouveaux postes :

- Une personne engagée comme horticulteur-paysagiste pour l'entretien des espaces verts de la Ville afin de consolider l'action du service, de préserver les connaissances acquises et de répondre aux objectifs environnementaux de la ville
- Une personne comme Greenkeeper pour le Centre sportif de Colovray dans un souci d'améliorer la qualité d'entretien des terrains de football et de garantir la préservation du savoir-faire.

Horticulteur-paysagiste

Depuis 1991, il n'y a pas été procédé à l'engagement de personnel de terrain. La préférence a été donnée à des mandats externes. En 15 ans, ces mandats ont pratiquement doublé (de CHF 650'000.- à CHF 1'200'000.-). Cela comporte des avantages, notamment pour les activités saisonnières, mais crée aussi des inconvénients. L'implication du personnel externe est moindre et les informations de ce que l'on observe sur le terrain ne sont pas toujours remontées à l'encadrement du service. Pouvoir bénéficier des connaissances des collaborateurs en interne

est un avantage. Le service peut faire des bénéfices sur certains coûts grâce à une meilleure prise en charge de l'entretien des espaces publics par des employés qui ont développé en interne leur connaissance du terrain.

Les surfaces vertes ont augmenté ces dernières années avec le doublement de la surface des parcs. La manière d'entretenir les parcs évolue également avec davantage de prairies favorisant la biodiversité.

Greenkeeper

Un droit de superficie sur les terrains de Colovray a été octroyé à l'UEFA en 2010. L'entretien est toutefois confié aux Espaces verts qui refacturent les coûts. L'UEFA est satisfaite de ce mode de fonctionnement et le partenariat n'est pas remis en cause. Il nécessite toutefois une base plus solide. Aujourd'hui, le fait qu'une seule personne ait les connaissances nécessaires à l'entretien optimal des gazons pour le football qui doivent être verts toute l'année, et dispose d'une formation spéciale pour le traitement des maladies spécifiques, est nettement insuffisant. La personne en charge de cette activité arrive bientôt à la retraite. Actuellement, elle est secondée par des intérimaires ou des employés. L'engagement d'une deuxième personne permettra son remplacement et l'entretien des terrains de manière optimum en cas d'absence du titulaire du poste. Actuellement, personne n'a les compétences en cas de maladie du gazon en l'absence du titulaire pour prendre les bonnes décisions et administrer un traitement efficace, ce qui pourrait engendrer des frais considérables pour la remise en état des terrains.

Une renégociation du droit de superficie s'est déroulée en 2023 avec l'UEFA pour revoir une augmentation du socle de base. Ce poste sera intégralement financé par l'UEFA à la satisfaction de cette association. La Municipalité est au bénéfice d'un courrier de l'UEFA qui confirme son partenariat et le besoin de la création d'un deuxième poste qui ne peut pas être assumé par des intérimaires.

Questions de la commission

A la question sur les raisons qui provoquent moins de déjection canine lorsque les terrains sont des prairies, il a été répondu que, constatation faite, si l'herbe est plus haute, les chiens y vont moins.

Entre le budget 2021 et le budget 2024, il est constaté une augmentation dans la rubrique « traitement du personnel » de CHF 400'000.-. Or, il est demandé un poste supplémentaire d'horticulteur en indiquant qu'il n'y avait pas eu d'engagement depuis 1991. Comment cela s'explique-t-il ? Monsieur Wahlen explique que le nombre des collaborateurs de terrain au nombre de 15 n'a pas augmenté. Cette hausse est due à l'engagement de Chefs de projet (biologiste, ingénieur en environnement). Les charges d'entretien qui sont confiées à des entreprises ont augmenté également. En demandant l'engagement d'un poste d'horticulteur, la Municipalité demande de réaffecter les montants de manière différente et non un budget supplémentaire.

A la question de savoir si la ville a vraiment un intérêt à exploiter l'entretien des terrains de Colovray au lieu de l'UEFA au vu du travail généré, notamment au service RH (engagement, paie, formation), il est répondu que les comptes démontrent que le travail effectué pour l'UEFA dégage un bénéfice qui est variable selon les années. Au budget, un bénéfice de CHF 35'000.-, voire CHF 40'000.- en 2025 a été mentionné. Les compétences acquises sont également utiles pour d'autres espaces publics, notamment le stade de Marens. La ville a tout intérêt à garder cette collaboration. Si la ville dispose d'un des terrains les plus beaux du canton, c'est dû à l'investissement de l'UEFA sur l'équipement pour ces terrains. Pour l'UEFA, avoir des terrains de

qualité est une question d'image. Par ailleurs, le parc machines qui permet cet entretien de qualité est pris en charge par l'UEFA, mais il peut être utilisé sur d'autres endroits de la ville. Il ne serait plus justifié de garder un tel matériel si la ville n'avait plus la charge des entretiens des terrains de Colovray pour le compte de l'UEFA.

Une commissaire fait remarquer que la commission de gestion s'était penchée sur le partenariat avec l'UEFA et que les constatations faites par la commission étaient très favorables à la ville.

A la question d'un commissaire concernant l'utilisation des terrains, il a été répondu que les coûts d'entretien ont augmenté (3 à 4 tontes par semaine avec des machines plus spécifiques) et qu'ils ne sont pas facturés aux utilisateurs des terrains. L'utilisation des terrains et le fait que l'UEFA se réserve le droit de refuser l'usage d'un terrain pour le préserver ne relève pas de ce préavis.

Concernant les mandats confiés à des entreprises, il a été expliqué qu'une diversification des entreprises a été réalisée (panel plus grand d'une dizaine d'entreprises) et que les entreprises locales sont privilégiées autant que faire se peut. Des appels d'offres sont aussi effectués avant d'octroyer un mandat pour la réalisation de certains travaux.

A la question de savoir s'il est prévu que l'un des auxiliaires soit engagé pour le poste demandé, il a été répondu que les intérimaires sont invités à postuler, mais que le poste sera régulièrement mis au concours. Au niveau des employés fixes, nous notons une forte stabilité.

Quelle est la différence entre les deux comptes, entretien des installations existantes et entretien des surfaces publiques ? Il s'agit des termes administratifs des comptes, l'un concerne l'entretien des installations des places de jeux, les cheminements et l'autre concerne plutôt l'entretien des espaces verts proprement dits (bordures de route notamment).

Pour quelle raison est-il prévu une réorganisation de tous ces comptes ? Monsieur Bodin explique que six mois ont été nécessaires pour consolider ce tableau avec le Service des finances et établir des comptes pour la gestion financière avec l'UEFA.

Quant à la question de savoir pourquoi les deux postes n'ont pas été sollicités en 2023 lors de la demande de création de nouveaux postes, il est répondu que la demande figurant dans ce préavis ne péjore pas la situation financière de la ville. Il est prévu d'engager moins d'intérimaires et de diminuer quelques prestations confiées à des entreprises externes qui seront réalisées en interne.

Pourquoi l'entretien des installations existantes a augmenté de manière importante ? Une réponse écrite a été adressée. En date du 16 octobre, la réponse suivante a été transmise à la commission :

« En 2022, le budget s'élevait à CHF 115'000.-. La même année, lors de la 2^{ème} série des crédits supplémentaires, un montant de CHF 25'000.- a été transféré sur une autre ligne budgétaire, portant le budget à CHF 86'500.-.

Dès 2023, un montant supplémentaire de CHF 91'760.- est inscrit au budget pour l'entretien d'aménagements réalisés et pour lesquels rien n'avait été jusque-là prévu. Il s'agit de

- Square Perdtemps,
- Grande Jetée,
- Place de la Gare.
- Allée de la Petite Prairie,
- Chemin de la Redoute,

- Sentier du Cossy,
- Alignement de tilleuls de la rue de la Morâche, devant Swisshaus,
- Chemin Falconnier
- Jardins potagers. »

Point de vue de la commission

Les membres de la commission trouvent légitime la demande de postes supplémentaires au vu des explications fournies tant pour le poste d'horticulteur paysagiste que pour l'engagement d'un second greenkeeper.

Le fait d'internaliser certaines tâches permettra l'acquisition de compétences et leur transmission, davantage que si l'activité est externalisée ou confiée à des intérimaires. Cela favorisera la prise en compte de la spécificité de chaque parcelle, créera un ancrage territorial et un capital de connaissance plus étendu.

Certains commissaires considèrent qu'internaliser les coûts pour l'entretien des espaces publics est nécessaire, que la proportion d'intérimaire est encore trop élevée et que cela pourrait même nécessiter une augmentation de postes fixes. Il est relevé toutefois que certaines activités sont très saisonnières et que faire appel à des intérimaires est plus bénéfique pour les finances de la ville que d'engager du personnel fixe qui serait sous-occupé à certaines périodes de l'année.

Conclusion

La commission est unanime à soutenir la demande de la Municipalité de créer un poste d'horticulteur paysagiste et un poste de greenkeeper au vu des explications fournies.

Le poste d'horticulteur permettra de répondre à l'augmentation des surfaces à entretenir qui ont doublé en 30 ans, alors que le nombre des personnes affectées à cette tâche n'a pas évolué. Il permettra une meilleure efficacité en préservant les connaissances acquises des lieux à entretenir, des outils à disposition et des méthodes de travail favorisant de nouvelles solutions d'entretien dites fondées sur la nature. La commission salue le fait que le coût de cet engagement sera compensé par une diminution sur les budgets de fonctionnement du service.

L'entretien des terrains de sport, et notamment de football, s'est complexifié ces dernières années, demandant des connaissances pointues pour être à même de traiter les maladies du gazon. L'engagement d'un deuxième greenkeeper permettra la transmission du savoir-faire, un remplacement lors de congé ou maladie et un soutien journalier pour des activités qui se sont multipliées au fil des exigences des fédérations sportives. Elle évitera aussi aux employés communaux d'apporter un soutien au greenkeeper actuel et de se concentrer sur l'entretien des espaces publics. Ce poste étant entièrement refacturé à l'UEFA, il est autofinancé et ne grève pas les comptes communaux de manière négative,

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2024/163 « Améliorations de l'entretien des espaces verts de la Ville et des terrains de football de l'UEFA - Création de deux postes d'horticulteur-rice-s-paysagistes dont un-e greenkeeper, entièrement compensés »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 104'000.– TTC au budget 2025 en augmentation des comptes N° 440.3011.00 – *Traitements* et suivants, afin de financer la création d'un poste d'horticulteur-rice-paysagiste à 100% au sein du Service de l'environnement;
2. de prendre acte que la Municipalité inscrira ce montant au budget 2026 et suivants ;
3. de prendre acte que ce montant sera compensé par une réduction des dépenses d'entretien aux budgets 2025 et suivants, décomposée comme suit :

| | |
|---|---------------|
| N°440.3145.02 – <i>Entretien installations existantes</i> | -CHF 57'000.– |
| N°440.3145.03 – <i>Entretien surfaces du domaine public</i> | -CHF 57'000.– |
4. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 116'000.– TTC au budget 2025, en augmentation des comptes N° 172.3011.00 – *Traitements* (à créer) et suivants, afin de financer la création d'un poste de greenkeeper 100% au sein du Service de l'environnement;
5. de prendre acte que la Municipalité inscrira ce montant au budget 2026 et suivants ;
6. d'accepter la réorganisation des comptes suivants :
 - a. doter le compte N° 172.3011.00 – *Traitements* (à créer) de CHF 220'000.– traitant des salaires des deux greenkeepers ;
 - b. de réduire de CHF 104'000.– du compte N° 440.3011.00 – *Traitements* correspondant au salaire du greenkeeper en poste à 80% ;
 - c. de réduire de CHF 181'000.– le compte N° 172.3909.00 – *Imp. int. entr. trav. Espaces verts* ;
 - d. de réduire de CHF 20'000.– le compte N° 172.3145.00 – *Entretien travaux Espaces verts* ;
 - e. d'augmenter de – CHF 25'000.– le compte recette N° 172.4653.00 – *Participation UEFA*.

La Commission

DuPasquier Armelle, Gennai Ilithyia, Mausner Léger Valérie, Naepflin Karlen Jacqueline, Perez Brigitte (présidente et rapportrice), Pieren Taïna, Uldry Doris, Buccino Vincent, Fagnoli Yann, Kiefer Evren